

REP PMCB

Applicable le
1er mai 2023



TIGNOL
bétons – matériaux

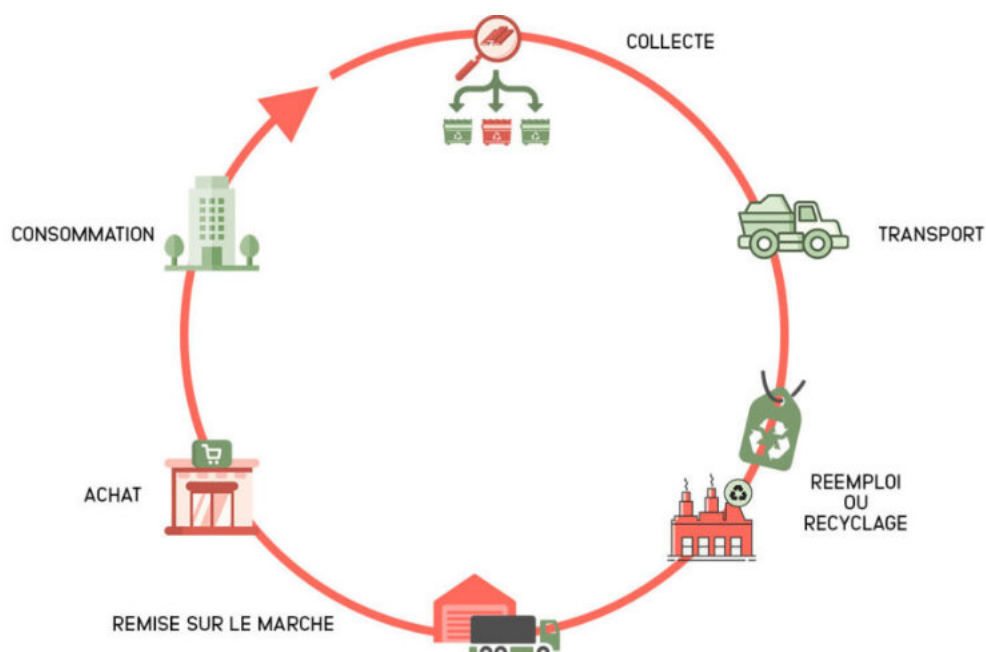
QU'EST-CE QUE LA REP?

Suite à la promulgation de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGEC), les acteurs du bâtiment doivent se mobiliser pour la REP PMCB (Responsabilité Elargie du Producteur, appliquée aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment).

Cette filière oblige les producteurs de matériaux à récolter des financements pour permettre la gratuité de collecte des produits en fin de vie pour les particuliers et professionnels ainsi que leur traitement (recyclage, réemploi...)

Les matériaux concernés par la REP PMCB sont classés en deux catégories :

- Les matériaux inertes (cat 1) :
béton, mortier, ardoise, pierre, céramique...
- Les matériaux non inertes (cat 2) :
plâtre, bois, métal, bitume, textile, huisseries...

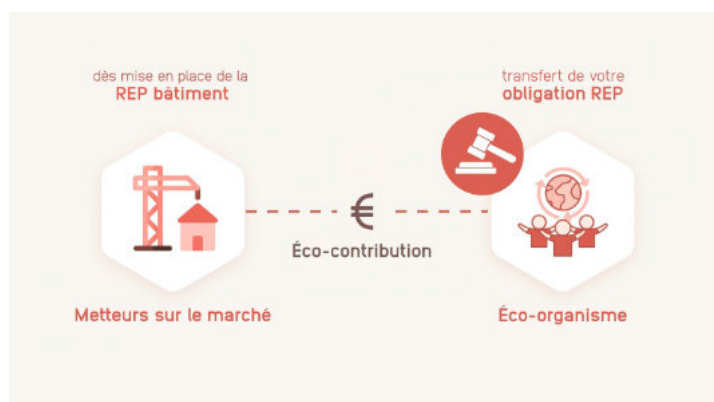


L'ÉCOCONTRIBUTION

Elle est la **taxe** facturée par les metteurs sur le marché puis réversée à l'éco-organisme auquel ils adhèrent.

Cette écocontribution sera mentionnée sur une ligne distincte sur les devis et factures.

Elle est soumise à TVA.



Les metteurs sur le marché sont :

- celui qui fabrique des produits à destination du marché national
- celui qui importe sur le marché national
- celui qui distribue ou revend sous sa propre marque

C'est au travers de cette taxe que les points de reprise, les centres de massification, les sites de recyclage... sont financés.

LA REPRISE DES DÉCHETS

C'est le service offert aux particuliers et aux professionnels leur permettant de déposer leurs déchets du bâtiment gratuitement. Ce service est disponible dans tous les sites adhérents à un éco-organisme.

TIGNOL Béton & Matériaux travaille justement pour offrir à ses clients cette opportunité.

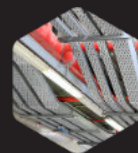
Plusieurs flux peuvent être récupérés gratuitement :



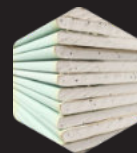
Inertes



Bois



Métaux



Plâtre



Plastique



Huisseries



Laine minérale

D'autres flux peuvent également être récupérés mais seront facturés notamment le DIB...

*Pour plus d'information, vous pouvez-nous écrire à l'adresse suivante :
tignol.florian@tignolbeton.com*